

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

Avis de perte de Titre foncier 2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Aného, Kara, Sokodé, Tsévié et Avé.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE (AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION)

Suivant réquisition n° 23044 déposée le 28-01-2002, M. Do-Franck Faako FIANYO, profession de statisticien économiste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 86 a 56 ca, situé à Mission-Tové et connu sous le nom de Tonuimé, et borné au nord par les propriétés Attitso Dzakou et Yao Kuma ASSIMADI, au sud par les propriétés AKAKPO, GBEBADA et MAKU ALFRED, NOGLO, à l'est par les propriétés AKOGO K. KUMA, TORDJO, NEGLO Komla et à l'ouest par les propriétés Yao GBESSA et AHIAKU, DUATRO, WILLIAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.432 déposée le 22-12-2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 47 ca,

situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot 571, au sud par le lot 575, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par les lots 572 et 573.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.331 déposée le 21-10-2003, M. ADJAMAGBO Comlan Ambroise, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 93 a 35 ca, situé à Lomé Zanguéra et connu sous le nom de Atiéomé, et borné au nord par la collectivité Dougan, au sud par la collectivité Djenou, à l'est par la collectivité Dougan et à l'ouest par la collectivité Akato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.382 déposée le 1^{er}-12-2003, M. AKLIKOKOU Kossivi Dzouwoqbo, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Kovié et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Adzuguenu Kokouvi Mawuli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.389 déposée le 03-12-2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 55 ca, situé à Lomé Cacavéli et borné au nord par les lots 685 et 686, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 694 et à l'ouest par le lot 691.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.390 déposée le 08-12-2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 69 ha 05 a 73 ca, situé à Tchifama (Blitta) et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Etrowonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.391 déposée le 03-12-2003, Mlle SOGOYOU Bézinaou, profession d'employée à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca, situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par le lot 47, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 50 et à l'ouest par les lots 45 et 46.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.399 déposée le 08-12-2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 86 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud les propriétés Tanikariou et Nandao, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par la propriété Djarba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. le conservateur de la propriété foncière

PO. Dotsè Kodjo GNAKU

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 24431 RT, F° 88, vol 123, appartenant à M. AWUDZA Kokouvi Agbégnon et M. GOVON Kossi demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 10988 RT, appartenant aux héritiers Joseph QUASSI demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 21008 RT, vol 106, F° 72 appartenant à M. HOUMANOU Codjo Comptable

à la CNCA demeurant à Tokoin Atsanti.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 17740 RT, vol LXXXIX, F° 190, appartenant aux héritiers ADJETEY Stéphane Lassey demeurant à Lomé

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 21542 RT, vol 109, F° 7, appartenant à M. Comlanvi F. AKIBODE et Mme Ayaba AKIBODE, née d'ALMEIDA.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 15797 RT, vol LXXIX, F° 47, appartenant à Mme BLEBU Ameyissa Thérèse, revendeuse demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 13966 RT, vol LXXI, F° 15, appartenant à Mme Catherine Ayoko QUASHIE, commerçante demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 7997 RT, vol XLI, F° 62, appartenant à M. AMEGASHIE A. Doh, cultiva-

teur à Adangbi-Tsévié.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 11392 RT, vol LVIII, F° 47, appartenant aux 4 enfants de Jean Marie ABALO représenté par Mme ABALO Kanlé Louise, née BAMEZON demeurant à Bè Château Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 8946 RT, vol XLVI, F° 9, appartenant à M. LACLE TEVI DJIDJOGBE KPOTIVI Théodore, ancien ministre demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 1428 TT, vol VIII, F° 98, appartenant à maître DOGBEAVOU demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 20192 RT, vol 102, F° 51, appartenant à Mme NAPO Gnamba, ménagère demeurant à Lomé-Doumassésé.

Pour première insertion

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE NOTES

PLATO'S THEORY OF FORMS

THE DIVISION OF LABOUR

THE CITY AND THE SOUL

THE ALLEGORY OF THE CAVE

THE PHILOSOPHER-KING

THE END OF THE COURSE